



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

SOMMAIRE DU BIR N°16 DU 8 JANVIER 2024

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI).....	2
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE.....	4
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE ACADÉMIQUE	4
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	5
APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS À COMPÉTENCES FLE.....	5
DÉLÉGATION REGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE	6
APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDF)	6
RECRUTEMENT DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE - RENTRÉE SCOLAIRE 2024	7

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI)

BIR n°16 du 8 janvier 2024

Réf : Bureau des concours – DEC6

Le CAPPEI est créé par décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée. Il est également régi par l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017.

L'examen du CAPPEI comporte trois épreuves consécutives :

1. Une séance pédagogique d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.
2. Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.
3. La présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique.

Ces épreuves auront lieu entre mai et décembre 2024.

Conditions requises pour concourir

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive :

- Les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée.
- Les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les enseignants titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) sont réputés être titulaires du CAPPEI.

Candidatures

Le lien permettant aux candidats des 1^{er} et 2nd degrés de s'inscrire sera disponible sur le site du rectorat de l'académie de Lyon à l'adresse suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/cappei-121614#examen>

DU MERCREDI 24 JANVIER A 12 HEURES AU LUNDI 19 FEVRIER 2024 A 17 HEURES

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être renvoyé par courriel en précisant en objet « **CAPPEI - Inscription - NOM DE NAISSANCE/NOM MARITAL PRENOM** » **au plus tard le LUNDI 19 FEVRIER 2024 A 17 HEURES selon les modalités suivantes :**

Pour les enseignants du 1^{er} degré, le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être renvoyé par courriel au service concerné :

Les enseignants du 1^{er} degré de l'Ain l'adresseront à Laurine MOUSSET – ce.0010818j@ac-lyon.fr

Les enseignants du 1^{er} degré de la Loire l'adresseront à Isabelle GONON – ce.0420952g@ac-lyon.fr

Les enseignants du 1^{er} degré du Rhône l'adresseront à Adjou AIT-LOUICH – ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

Pour les enseignants du 2nd degré, le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être renvoyé par courriel à Nathalie PEYROCHE – dec6-cappei@ac-lyon.fr

Dossier de pratique professionnelle

Le dossier, avec page de garde et annexes, sous la forme d'un **seul fichier PDF** (nommé « CAPPEI 2024 – Nom de naissance - Prénom ») doit être envoyé, par mail, au rectorat de l'académie de Lyon pour les enseignants du 2nd degré ou à la D.S.D.E.N. d'exercice du candidat pour les enseignants du 1er degré, au plus tard le **mercredi 24 avril 2024 à 17 h**, à l'adresse suivante :

Pour les enseignants du **1er degré** exerçant dans l'**Ain** : ce.0010818j@ac-lyon.fr

Pour les enseignants du **1er degré** exerçant dans la **Loire** : ce.0420952g@ac-lyon.fr

Pour les enseignants du **1er degré** exerçant dans le **Rhône** : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

Pour les enseignants du **2nd degré** : dec6-cappei@ac-lyon.fr

Ce dossier de 25 pages maximum comprend :

- Une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle
- Un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

La page de garde de ce dossier est téléchargeable sur le site de l'académie de Lyon :

<https://www.ac-lyon.fr/cappei-121614#examen>

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE ACADÉMIQUE

BIR n°16 du 8 janvier 2024

Réf : DEP-IEF

Arrêté modificatif de composition de la Commission Consultative Mixte Académique en annexe.

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS À COMPÉTENCES FLE

BIR n°16 du 8 janvier 2024

Réf : DSDEN 69, Mestafa BENZIDANE, IEN-IO

Vous trouverez en annexe un document relatif à un appel à candidature pour une suppléance immédiate sur un poste de coordonnateur MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) avec **spécificité FLE** basé sur le bassin d'éducation et de formation Rhône Sud au LP J-M Jacquard à Oullins.

Les candidats, titulaires ou non de l'Éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 18 janvier 2024, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

Transmission des candidatures à :

L'inspecteur de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation du Rhône
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale

21, rue Jaboulay

69309 Lyon Cedex 07

ce.ia69-ijo@ac-lyon.fr

Tél : 04 72 80 69 85

DÉLÉGATION REGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDF)

BIR n°16 du 8 janvier 2024
Réf : secrétariat DRAFPIC

Les professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation qui souhaitent candidater sur les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques doivent adresser leur demande, **avant le lundi 04 mars 2024**, par mél au rectorat de l'académie de Lyon – délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (dafpic-ddf@ac-lyon.fr).

Deux webinaires de présentation du métier de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques seront organisés :

- Le lundi 15 janvier à 18h
- Le mercredi 17 janvier à 17h

Ordre du jour des webinaires :

- Présentation du métier effectuée par des DDF
- Information sur la constitution du dossier de candidature
- Présentation du processus de recrutement

Les personnes désirant participer à ce webinaire sont invitées à envoyer un mail à dafpic-ddf@ac-lyon.fr pour s'inscrire **avant le vendredi 12 janvier**.

Chaque candidat doit constituer un dossier de candidature comportant :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un rapport d'inspection récent,
- un dossier permettant d'explicitier, à travers quelques exemples significatifs, en quoi l'expérience et les activités menées par le candidat correspondent ou peuvent être mises en perspective avec des missions et compétences requises pour l'exercice de la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques telles qu'elles sont décrites dans la [circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016](#) (2 pages dactylographiées maximum).

Les dossiers envoyés par les candidats seront évalués par une commission académique qui effectuera une première sélection. Les candidats sélectionnés seront ensuite reçus en entretien par cette commission académique. Cet entretien aura lieu soit le **mercredi 27 mars 2024** soit le **mercredi 03 avril 2024**. Lors de cet entretien, les candidats sélectionnés sont invités à présenter pendant cinq à dix minutes leur parcours en corrélation avec les missions exercées par un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques seront inscrits sur une liste d'habilitation pour une durée de 3 ans renouvelable. La reconnaissance de cette aptitude donnera droit de :

- participer au mouvement et être éventuellement affecté sur un poste définitif. Affectation qui deviendra définitive après validation de la première année qui est probatoire;
- assurer de manière temporaire le remplacement d'un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes.

RECRUTEMENT DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE - RENTRÉE SCOLAIRE 2024

BIR n°16 du 8 janvier 2024
Réf : DRAFPIC - RH

Des postes de conseillers en formation continue sont susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2024, pour exercer auprès de l'un des groupements d'établissements de l'académie de LYON (GRETA-CFA), du GIPAL FORMATION ou à la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue.

1 - Peuvent être candidats à l'accès à la liste d'aptitude :

- Les titulaires de l'Éducation Nationale, personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A, personnels enseignants, d'orientation et d'éducation, ainsi que les autres fonctionnaires de catégorie A,
- Les enseignants ou personnels de catégorie A non titulaires et en poste dans l'académie de Lyon,
- Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A,
- Les contractuels des GRETA-CFA de catégorie A,
- Les personnes n'appartenant pas à la fonction publique, justifiant d'une expérience dans le domaine de la formation professionnelle et titulaires à minima d'un diplôme ou titre homologué de niveau 6 (BAC +3).

NB : Sont inscrits d'office sur la liste d'aptitude, dès lors qu'ils en font la demande auprès du délégué régional académique :

- ⇒ Les CFC qualifiés d'autres académies,
- ⇒ Les CFC qualifiés n'exerçant plus la fonction au moment du recrutement.

2 - Les fonctions du conseiller en formation continue

Les activités d'un conseiller en formation continue ont pour objet le conseil en formation et le développement de la formation tout au long de la vie. Elles s'exercent dans les groupements d'établissements appelés "GRETA-CFA". Ces structures de mutualisation des compétences, des moyens de formation et de gestion, regroupent lycées, lycées professionnels et collèges pour assurer la mise en œuvre de la politique académique. Certains conseillers en formation continue sont affectés à la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) et/ou au Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Lyon (GIPAL FORMATION).

Les fonctions de conseiller requièrent des compétences d'analyse, des qualités relationnelles et le goût de la négociation, le sens de l'animation, l'aptitude à élaborer et à conduire des projets, du dynamisme et de la disponibilité, l'esprit d'équipe, des capacités d'organisation et de gestion.

3 - Modalités de recrutement

Les candidats peuvent assister à des **temps d'information** relatifs aux fonctions de conseiller en formation continue :

- le **mercredi 31 janvier 2024 à 14h au GRETA-CFA Lyon Métropole**, lycée La Martinière Monplaisir, 41 rue Antoine Lumière 69008 Lyon
- le **mercredi 7 février à 18h en visio**
- le **mercredi 14 février à 12h en visio**

Merci de vous inscrire par mail à l'adresse suivante : drafpic-lyon-recrutement@ac-lyon.fr.

Toutes informations complémentaires sur les fonctions de conseiller en formation continue peuvent être recueillies auprès des GRETA-CFA.

Pour découvrir le métier de CFC, un vidéo est à votre disposition :
<https://www.youtube.com/watch?v=rcUnMzLEYXE>

Une notice d'information ainsi que les modalités pour postuler sont à télécharger sur le site internet de l'Académie de LYON : <https://www.ac-lyon.fr/recrutement-de-conseillers-en-formation-continue-pour-l-academie-de-lyon-126322>

Les candidats adresseront à la Délégée Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, le **vendredi 4 avril 2024** au plus tard, délai de rigueur, leur dossier de candidature à l'adresse électronique suivante : drafpic-lyon-recrutement@ac-lyon.fr

Les CFC déjà qualifiés adresseront à la Délégée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue leur demande d'inscription sur la liste d'aptitude accompagnée de la seule fiche de candidature et d'un courrier.

Pour être recevable le dossier doit impérativement comporter toutes les pièces requises.